**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 10 (1865)

Heft: 3

Rubrik: Nominations

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2me bataillon no 109, commandant X....; 3me bataillon no 110, commandant Dotta; 4me bataillon no 25, commandant Maggini. 2me contingent: 1er bataillon no 2, commandant Bernasconi; 2me bataillon no 8, commandant Morosini.

Vaud. — Un concours est ouvert pour la repourvue de la place d'instructeur en second à l'école militaire de Lausanne, place vacanté par le décès de M. le major Ducret. Les postulants subiront des examens théoriques et pratiques qui auront lieu au commencement de mai prochain à Lausanne, et dont l'époque précise leur sera communiquée. Pour d'ultérieurs renseignements s'adresser au bureau du département militaire, ou à celui du chef du corps de l'infanterie, à Lausanne. Les postulants devront se faire inscrire et envoyer leurs états de service au département militaire jusqu'au 15 avril 1865.

Le Conseil d'Etat a réparti la fourniture de carabines fédérales aux armuriers du canton qui ont fait leurs offres de service, à l'exclusion des soumissions venues d'autres cantons.

Lausanne. — La troisième séance familière a cu lieu le 50 janvier.

Une nombreuse assemblée à écouté avec le plus grand intérêt un mémoire fort bien étudié et fort complet sur l'organisation de l'armée française, par M. le lieute-nant-colonel Tronchin. Nous espérons pouvoir en faire connaître à nos lecteurs les points essentiels.

L'assemblée générale des actionnaires de la Recue a eu lieu le 24 janvier à Lausanne. — Le nombre nécessaire d'actions souscrites ayant été dépassé, le président de l'assemblée, M. le lieutenant-colonel Quinclet, a déclaré la société constituée. Ont été nommés membres du comité de surveillance MM. Quinclet, lieut-colonel fédéral; Melley, lieut.-colonel, commandant de la gendarmerie vaudoise; Bornand, Ami, major d'infanterie.

Le comité central de la société militaire fédérale, ainsi que ceux des sections des cantons de Berne (partie française), Fribourg, Neuchâtel, Valais, Tessin et Vaud, sont invités à nommer chacun 2 délégués au comité de surveillance et à faire connaître leurs choix au comité de rédaction de la Revue.



# NOMINATIONS.

Confédération. — Sont nommés instructeurs de cavalerie de 2<sup>me</sup> classe, MM. les capitaines Muller, à Rapperswyl, et Sigismond Emery, à Lausanne; sous-instructeurs MM. Schwarz, Veiss et Alioth (ces deux derniers étaient provisoires).

Fribourg. — Le Conseil d'Etat, sur la présentation du directeur de la guerre, a fait les nominations et promotions ci-dessous :

Le 9 janvier : M. Hyppolite Reyff, capitaine fédéral, nommé récemment préfet du district du Lac, a été appelé aux fonctions de commandant du VIe arrondissement militaire (chef-lieu Morat), en remplacement de M. le lieut.-colonel fédéral Engelhard, démissionnaire.

Le 14 décembre 1864: MM. Mauron, Joseph-Louis, de Sâles, à Fribourg; Aeby,

Paul, de et à Fribourg, 2es sous-lieutenants d'infanterie d'élite, ont été promus ters sous-lieutenants dans la même arme.

Le 19 décembre: M. Henseler, Edmond, major, de Bremgarten (Argovie), à Fribourg, a été nommé secrétaire définitif de la direction de la guerre. (Il était provisoire depuis le 30 décembre 1863.)

Le 21 décembre : Au grade de 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants dans l'infanterie de réserve, MM. les 2<sup>es</sup> sous-lieutenants, *Robadey*, Joseph, à Romont; *Schmid*, Edouard, à Morat; *Guidi*, Jn-Jaques-Philippe, à Fribourg; *Peillex*, Philippe, de Fribourg, à Payerne.

Dans l'infanterie de landwehr, au grade de ters sous-lieutenants, les 2es sous-lieutenants, MM. Michel, Pierre, de Villarsel-le-Gibloux, et Jemmely, Jaques, à Courtepin.

Postérieurement au 21 décembre, ont été nommés dans le corps des carabiniers: Au grade de capitaine de la compagnie d'élite n° 13 M. Broillet, Xavier, à Gevisiez; au grade de lieutenant de la compagnie d'élite n° 25 M. Buman, Charles, à Fribourg; au grade de 1er sous-lieutenant de la compagnie d'élite n° 13 M. Kern, Philippe-César, à Fribourg. M. le capitaine Broye a passé de la compagnie n° 13 au commandement de la compagnie de réserve n° 53.

## Valais. - Promotions et nominations militaires :

CARABINIERS: MM. Veuthay, Alphonse de Vionnaz, capitaine; — Trottet, Hyp o-lite, de Monthey, capitaine; — de Sépibus, Alphonse, de Mœrell, capitaine; — de Lavallaz, Pierre-Marie, de Colombey, lieutenant; — Pignat, Emile, de Vouvry, 1er sous-lieutenant.

INFANTERIE: MM. Gaillard, Emile, d'Orsières, capitaine; — de Werra, Ernest, de St-Maurice, capitaine-aide-major: — Rausis, Félic.-Nicolas, d'Orsières, lieutenant; — Fumey, César, de Vouvry, lieutenant; — Dé'ez, Louis, de Salvan, 1er sous-lieutenant.

Neuchâtel. — Tribunal militaire pour 1865.

1er juge: Perret, David, commandant de bataillon.

2me » Morel, Numa, major d'infanterie.

1er suppléant : Colomb, Auguste capitaine d'infanterie;

2me » Perrochet, Edouard, » d'artillerie;

3me » Châtelain, Ulysse, » de carabiniers;

4me " LeRoy, Charles, " de guides.

Auditeur: Borel, Eugène, capitaine à l'état-major judiciaire.

Greffier: Bonnet, Ch.-Edouard, lieutenant d'infanterie.

Commission de taxe militaire pour 1865 :

Perret, David, commandant de bataillon, président.

Cartier, Adolphe, major d'infanterie, assesseur.

Tripet, Alfred, capitaine d'artillerie,

Favre, Jean-Louis, capitaine d'infanterie, suppléant.

Soguel, Eugène,

Suchard, Philippe, lieut. de carabiniers,

Quinche, G.-Louis, capitaine aide-major, secrétaire.

— Dans sa séance du 4 janvier 1865, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Georges Kruger, préposé militaire de la section de Serrières, en remplacement du citoyen Fritz Dietz, démissionnaire.

Tessin. — Le tribunal militaire pour 1865 vient d'être composé comme suit : Juges : lieutenant-colonel fédéral Fratecolla ; major Mola, Pierre.

Suppléants: commandant Chicherio-Scalabrini, Fulvio; major Trezzino, Constantin.

Cour de cassation: Juges: colonel fédéral Rusca; commandant Dotta, Camille; major Chicherio Fulgenzio; capitaine de Arbondi, François; capitaine Vegezzi, Jérôme.

Suppléants: major Lurati, capitaine Marconi, Paul; capitaine Raspini, César.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a accordé un brevet de major d'infanterie à M. Colliond, commis d'exercice en chef du contingent de Vevey et capitaine depuis 1851.

Le Conseil d'Etat a nommé: médecin capitaine, M. Eug. Mathey, à Nyon. Médecins lieutenants: MM. Dumur, à Cossonay, et Panchaud, à Lausanne.

Lieutenant d'infanterie: M. Piguet, J.-Ph., au Brassus, aux chasseurs de droite du 111e bataillon; 1er sous-lieutenant: M. Rossier, J.-F., aux Tavernes, au nº 4 du 26e bataillon; 2es sous-lieutenants: MM. Epars, Jul.-Fs-H., à Penthalaz, aux chasseurs de droite du 111e bataillon: Pascal, Ch.-G., à Lausanne, au nº 1 du 5e bataillon de réserve cantonale; Mayor, Adrien, à Mollens, porte-drapeau du 47e bataillon; Jomini, César, aux chasseurs de gauche du 112e bataillon.

Vétérinaire militaire au grade de second sous-lieutenant: M. Monnard, R.-A., à Lachaux.

Le Conseil d'Etat a en outre accordé, conformément à l'art. 12 de la loi militaire, un brevet de lieutenant de cavalerie à la suite à M. G. de Freudenreich, à Monnaz, licencié du service d'Autriche comme lieutenant de uhlans.

Le Conseil d'Etat a nommé 2e sous-lieutenant de la compagnie nº 1 du 26me bataillon M. Perret, Louis-Heuri, à Bremblens.

— Dans sa séance du 23 janvier, le Conseil d'État a nommé le tribunal militaire cantonal pour 1865, comme suit :

Grand juge: M. Koch, lieutenant-colonel à l'état-major judiciaire, à Lausanne. Grand juge suppléant pour le cas où le prévenu est d'un grade supérieur à celui du grand juge: M. Veillard, colonel fédéral, à Aigle.

Suppléants du grand juge: MM. Baud et Martin, commandants de bataillon.

ter juge: M. Chautems, capitaine quartier-maître, à Lausanne.

Suppléants du premier juge: MM. J. Gattabin, lieutenant d'infanterie, à Lausanne, et V. Pache, sous-lieutenant de carabiniers, à Chapelles.

2d juge: M. Contesse, capitaine d'artillerie, à Romainmôtier.

Suppléants du second juge: MM. Couvreu, Aloïs, lieutenant de dragons, à Corsier, et Meylan, Henri, lieutenant d'infanterie, à Bougy.

Auditeur en chef: M. le procureur général Verrey.

Auditeur cantonal: M. E. Bory, capitaine à l'état-major judiciaire, à Lausanne. Suppléants de l'auditeur: M. L. Ruchonnet, lieutenant d'artillerie, et H. Guisan, sous-lieutenant d'infanterie, à Lausanne.

Greffier: M. L. Bidlingmeyer, sous-lieutenant de carabiniers, à Lausanne.



# AVIS.

Nous prévenons nos abonnés de l'étranger, que nous disposerons prochainement sur eux à présentation du montant de leur abonnement pour 1865. Nos traites acquittées tiendront lieu de quittance.

Nos abonnés de la Suisse sont prévenus que nous prendrons en remboursement sur la poste avec le numéro du 1<sup>et</sup> mars le montant de leur abonnement pour 1865.